

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 19 AVRIL 2018

N° 2018-05-05

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf avril à seize heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du douze avril deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

### Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 16
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 20 Exprimées par pouvoirs : 8 <b>Total (mini 19) : 28</b>
<b>Quorum atteint</b>

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 2 voix)**  
Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(porteur de 2 voix)**  
Eliane BARREILLE

**2 représentants du Conseil départemental de la Drôme  
(porteurs de 2 voix)**  
Pierre COMBES et Corinne MOULIN

### **12 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)**

Christian BARTHEYE, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Valery LIOTAUD, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Mounir AARAB à Valery LIOTAUD, Marcel BAGARD à Rosy FERRIGNO, Sébastien BERNARD à Pascale ROCHAS, Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Gérard TENOUX à Eliane BARREILLE.

### Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Roger DIDIER, Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER.

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 16 heures 30.

Monsieur Pierre COMBES est nommé secrétaire de séance.

## Objet : Actions en faveur des patrimoines liés à la pierre sèche – Hautes-Alpes

Le 1<sup>er</sup> Vice-président expose :

Les patrimoines ou les aménagements en pierre sèche constituent certainement un des patrimoines bâtis les plus fragiles, mais aussi les plus répandus dans toute la France. Ils font en effet appel à des techniques anciennes, maîtrisées par nombre de personnes (pour les travaux les plus simples) et qui mettaient en œuvre des matériaux trouvés sur place et essentiellement tirés de l'épierrement des terres cultivées (pour les aménagements à caractère agricole).

Dans le territoire du Pays Sisteronais-Buëch, ces patrimoines existent, mais ils restent mésestimés. La disparition, à la suite de la crise du phylloxera, de terrasses en pierre sèche utilisées pour les vignes, l'abandon de certains sentiers dont les murs de soutènement étaient réalisés en pierre sèche ou l'introduction de nouveaux matériaux qui requièrent moins de temps de main d'œuvre pour les aménagements de villages, expliquent l'absence d'actions d'envergure pour préserver et valoriser ce mode de construction dans ce territoire.

Toutefois, depuis une vingtaine d'années, la pierre sèche est devenue un secteur en développement de la restauration patrimoniale. Les techniques sont aujourd'hui enseignées dans des formations professionnelles et de nombreuses publications ont familiarisé ce type de patrimoines. A côté de chantiers participatifs, les collectivités locales s'intéressent de plus en plus à ce type de techniques.

L'association « Villages des Jeunes-Solidarité Jeunesse », l'Espace Randonnée des Pays du Buëch et le Parc naturel régional des Baronnies provençales souhaitent mener une action de restauration de ce type de patrimoines, afin de proposer des aménagements qui confortent l'intérêt et l'attractivité de sites intéressants du territoire de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buech situés dans le Parc naturel régional. Pour cela, ils souhaitent déposer une demande de subvention dans le cadre du programme LEADER Sisteronais-Buëch au titre de l'action n°5 : « Soutenir les démarches innovantes visant à consolider et à autonomiser les structures locales (organisation, positionnement, ressources financières...) ». Cette coopération a pour objectif de monter un programme de chantiers qui exigerait sans cela un nombre important de démarches, qui sont souvent au-delà des capacités des communes du territoire.

Plusieurs sites ont été présélectionnés dans le cadre de la préparation du dossier (abords de l'église de Saint-Cyrice et de la tour de Montclus pour lesquels des projets de restauration sont en cours, sentiers à l'entrée des gorges du Riou, cabane en pierre sèche à Salérans) mais d'autres communes seront sollicitées. Après un appel à envies qui leur sera adressé, un travail d'animation avec les agents du Parc permettra de formaliser le projet, de préciser les enjeux en termes de valorisation. L'Espace Randonnée sera aussi associé à la définition du projet (étude du foncier, enjeux en termes de randonnée pédestre, valorisation du sentier, etc.). C'est à partir de ce travail que s'opèrera la sélection des projets. L'objectif est de permettre des aménagements de sentiers sur des sites naturels ou aux abords de village respectueux d'un caractère propre aux Baronnies.

Les chantiers seront ensuite réalisés sous la conduite de l'association « Village des Jeunes-Solidarité Jeunesse » qui pourra mettre en place, en fonction des caractéristiques du chantier, des chantiers participatifs (avec les habitants) ou des chantiers de jeunes internationaux. L'implication des habitants (préparation du chantier, participation et entretien) sera un des critères de choix des sites retenus. Des intervenants professionnels seront sollicités pour encadrer les chantiers car ils requièrent des compétences spécifiques.

A l'instar de ce qui se passe dans d'autres départements (Alpes-de-Haute-Provence, Vaucluse, Gard, etc.), ces différents projets doivent permettre de faire prendre conscience de l'intérêt de la technique de la pierre sèche sous ses différentes formes (murs, calades, etc.) pour la restauration de sites ou d'abords de sites.

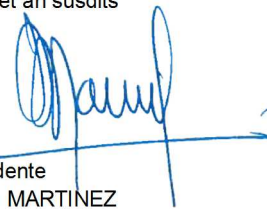
Le 1<sup>er</sup> Vice-président propose :

- Que le Parc présente ce projet en tant que chef de file au comité de programmation Leader Sisteronais-Buëch et auprès d'autres financeurs.
- Que soit présenté à une prochaine instance syndicale un budget prévisionnel et un projet opérationnel détaillé conformes aux capacités budgétaires et techniques du syndicat mixte du Parc.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du 1<sup>er</sup> Vice-président
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



La Présidente  
Henriette MARTINEZ

